



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-21008>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **26-21008**

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-137202

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 12/12/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Meaux

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21770284400010

**Ville** : Meaux

**Code postal** : 77100

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 77

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Acquisition et livraison de ferrailles.

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 14711000

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : Acquisition et livraison de ferrailles.

**Critères d'attribution** : Critère 1 : Valeur technique 45 points : Sous-critère 1 : Qualité des fournitures 20 points; Sous-critère 2 : Gestion des commandes et les délais de livraison 20 points; Sous-critère 3 : Traçabilité et maîtrise de la provenance 5 points; Critère 2 : Prix 45 points; Critère 3 : Gestion environnementale 10 points.

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Le marché est attribué à l'entreprise ArcelorMittal Distribution Solutions France (agence de Meaux) - 39 rue Aristide Briand - 77124 VILLENNOY, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 40 000,00 euros H.T. Le marché est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter du 1er Mars 2026. Il pourra être reconduit de manière tacite par période successive de douze (12) mois dans la limite de trois (3) reconductions. Sa durée totale ne saurait excéder quarante-huit (48) mois. Nombre de plis reçus : 4.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/03/2026